

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 17 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Noël CASTEX, Myriam PISANO et Aoussafe CHERNINE, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Madame Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Gilles PERRIN à Aoussafe CHERNINE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jacques ALEXANDRE à Bernard CERF et Robert NATALE à Sandrine LARCHER et Anaïs MONNIER à Virginie REY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 septembre	Le 11 septembre	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Anaïs MONNIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-05-19 Ecole de musique-Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Dominique TRELA

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2018-07-07 en date du 27 septembre 2018 relative à l'adoption du règlement intérieur de l'école de musique ;

- Depuis la prise de compétence « Ecole de Musique » en date du 1^{er} septembre 2018, la Communauté de Communes a mis en place le paiement en ligne PayFip pour le règlement


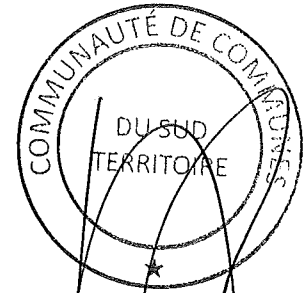
de l'inscription à l'école de musique et supprimé la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription.

- Les modalités de règlement prévoyaient un échelonnement des factures en trois fois ou en dix fois. Les inscriptions pouvant se faire jusqu'à la fin du mois de septembre, il conviendrait de diminuer l'étalement du paiement et de ramener le nombre d'échéances à 9 au lieu de 10, afin que les factures interviennent durant l'année scolaire. De plus, ce nouvel échéancier serait mieux synchronisé avec une facturation trimestrielle.
- De même, depuis cette prise de compétence, un 2^{ème} lieu d'accueil et de secrétariat a été ouvert au pôle technique de la CCST à Grandvillars.

Il convient donc de mettre à jour le règlement intérieur de l'école en y incluant ces éléments.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De mettre à jour le règlement intérieur de l'école de musique,**
- **D'autoriser le Président à mettre en œuvre les présentes dispositions par tout acte administratif nécessaire.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 26 SEP. 2020</p> <p>Le Président,  Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p> Le Président Christian RAYOT</p>
--	--